

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL SÉANCE du 30 septembre 2021

CR2021-4

L'an deux mille vingt et un, le trente septembre, à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-trois septembre 2021, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis REMY, au siège du syndicat sur la commune de MONTGEARD (31560).

COMMUNES	DÉLÉGUÉS		COMMUNES	DÉLÉGUÉS	
AURAGNE	René PACHER	E	MIREMONT	Claude DIDIER	P
AURIBAIL	Serge MARQUIER	A	PUYDANIEL	Thierry BONCOURRE	E
AUTERIVE	Joël MASSACRIER	P	SAINT MARTIN D'OYDES	Aurélie CANTIE	P
BEAUMONT SUR LEZE	Patrick BECOURT	P	SAINT QUIRC	Serge BERENGUER	P
BRIE	Cécile MINATI(S)	P	VILLENEUVE DU LATOU	Didier LAURENS	E
CANTE	Jean-Jacques GIMENO	P	TERRES DU LAURAGAIS	Christian ANDRIEU	A
CAUJAC	Guibert MONGIS(S)	P	TERRES DU LAURAGAIS	Laurette BEAUMONT	P
CINTEGABELLE	Jean-Louis REMY	P	TERRES DU LAURAGAIS	Nadine ROUGE	E
DUFORT	Michel DEL PONTE	P	TERRES DU LAURAGAIS	Eric GALAUP	P
ESPERCE	Jean-Louis MAGGIOLO	E	TERRES DU LAURAGAIS	Gisèle GIUGLARDO ANTONY	P
ESPLAS	Eric MARTY	E	TERRES DU LAURAGAIS	Sylvain JUSTAUT	P
GAILLAC TOULZA	Hubert MESPLIE	P	TERRES DU LAURAGAIS	Serge KONDRYSZYN	Pouv
GRAZAC	Christophe DEMESSANCE	P	TERRES DU LAURAGAIS	Claude LAFON	E
GREPIAC	Dominique MARQUET	P	TERRES DU LAURAGAIS	Jean-Claude LANDET	A
JUSTINIAC	Christine VALLES	A	TERRES DU LAURAGAIS	Dominique LLANAS	A
LABATUT	Denis LEMOINE	P	TERRES DU LAURAGAIS	Olivier MEROU	P
LABRUYERE DORSA	Henri Pierre BRANCOURT	P	TERRES DU LAURAGAIS	Marc METIFEU	P
LAGARDELLE SUR LEZE	Jean DEJEAN	E	TERRES DU LAURAGAIS	Delphine TATAREAU	A
LAGRACE DIEU	Joël CAZAJUS	P	TERRES DU LAURAGAIS	Marielle PEIRO	P
LISSAC	Guy MERCADIE	P	TERRES DU LAURAGAIS	Francette ROS-NONO	Pouv
MARLIAC	Béatrix GIRAULT	P	TERRES DU LAURAGAIS	Gérard GUAGNO	P
MAURESSAC	Christophe FREZOU	P	TERRES DU LAURAGAIS	Patrick PALLEJA	P
MAZERES	Louis MARETTE	E			

P : Présent(e)

E : Excusé(e)

Pouv : Excusé(e) ayant donné procuration

A : Absent(e)

S : Suppléant(e)

Assistaient également à la réunion :

- Monsieur Jean-Pierre AZALBERT – Directeur
- Monsieur Benoit VIALAN – Responsable technique
- Mickaël PROUCELLE – Responsable usine
- Madame Emilie FREYCHE – Responsable administrative
- Madame Viviane DARAM – Assistante de direction

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis REMY

Date de la convocation : 23 septembre 2021

OUVERTURE DE SÉANCE A 18H

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel, Monsieur Henri-Pierre BRANCOURT (LABRUYERE DORSA) est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président invite l'ensemble des personnes présentes ce jour à respecter une minute de silence suite au décès de Monsieur MEROU survenu le 15 septembre dernier à l'âge de 78 ans. Il fut président du SIECHA de 2001 à 2017.

ADMINISTRATION GENERALE

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 juin 2021

Monsieur le Président rappelle aux délégués le compte-rendu de la séance du 24 juin 2021, et demande au Comité d'émettre des observations s'il y a lieu.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. DECISIONS DU PRESIDENT

DATE	OBJET	DESTINATION	MONTANT HT
5/7/2021	INFOGEREUR - Achat de 2 ordinateurs portable pour télétravail - Service technique		3 067,60 €
5/7/2021	INFOGEREUR - Achat de 2 ordinateurs portable pour télétravail - Service administratif		4 024,40 €
7/7/2021	DRONE TECH - Contrôle installation photovoltaïque du siège	Photovoltaïque	400,00 €
12/7/2021	LA DEPECHE - Publication MAPA > 90 K€ - Minipelles 3.5t + 9t - Remorque 12T	Achat Minipelles	638,56 €
13/7/2021	DEMATIS - Achat pack 50 unités pour publication (UP) Marchés Publics.	Marchés Publics	2 250,00 €
08/07/2021	NEROCAN - Réfection chaussée à MAZERES renforcement chemin du syndic		2 575,00 €
02/09/2021	Nemso- réduction de recalibrage compteur DN20xDN15	Remplacements des compteurs	357,60
01/07/2021	ALLIANCE INDUSTRIE- batterie 12V	Tracto Miremont	129,04
06/07/2021	NEGOFIX - canne de marquage roue PVC		44.53
12/07/2021	Négofix - carton de chiffon 10 kg	Chantier Mauvesin	35.35
13/07/2021	ROC VERT - 5 sacs de béton		24.79
02/08/2021	AD VILLEFRANCHE - disques et plaquettes	Atelier	278.47
04/08/2021	AD VILLEFRANCHE - disques et plaquettes	Atelier	185.15
04/08/2021	AD VILLEFRANCHE - piles boîtier télécommande bâche camion 6x4	Atelier	54.52
09/08/2021	AD VILLEFRANCHE - disques et plaquettes AR	Atelier	233.32
09/08/2021	AD VILLEFRANCHE - nettoyant injecteurs	Atelier	22.00
28/07/2021	ROC VERT - pince multi prise + pelle 27 cm		58.66

DATE	OBJET	DESTINATION	MONTANT HT
28/07/2021	LOC MAT - sangle pour tenir plaque vibrante	Daujas	10.00
02/08/2021	MR BRICOLAGE - pied à coulisse digital	Atelier	24.25
02/08/2021	ROC VERT - essence	Atelier	82.75
04/08/2021	MR BRICOLAGE - balai/pelle/sandows pour 6x4 et piles	Atelier	91.57
09/08/2021	MR BRICOLAGE - pince multiprise	Bureau	24.92
13/8/2021	AD VILLEFRANCHE - filtration Kangoo	Atelier	53.93
16/8/2021	AD VILLEFRANCHE - filtration Kangoo	Atelier	59.56
16/8/2021	AD VILLEFRANCHE - filtration Kangoo	Atelier	44.10
19/8/2021	MR BRICOLAGE - masse/tournevis plat/ clé à molette 250 mm		55.50
23/8/2021	ROC VERT - 5 sacs de béton	Mazeres / Denis	31.46
25/8/2021	CCL- foret sds Ø 16mm	Daujas	12.50
26/8/2021	ROC VERT - essence	Atelier	35.06
2/9/2021	NEMSO - manchons	Daujas / PIERRE	424,00€
2/9/2021	SOVAL - manchons	Daujas / PIERRE	176.92
05/082021	ASO - portail Miremont	Miremont	570.65
9/9/2021	SD SERVICES - équipement véhicule test poteaux incendie	Défense incendie	1401.07
09/09/2021	commande hors marché PUM (adaptateurs, vannes)	Mauvaisin - Daujas	2000.05
25/6/2021	ROCVERT - Essence débroussailleuse espaces verts		41,33€
25/6/2021	GAZECHIM - Renouvellement 4 bouteilles de chlore usine		
25/6/2021	LINDE - Réactif CO2 usine		
25/6/2021	RECA - Revêtement sol résine local UV		513,51€
25/6/2021	RECA - Revêtement sol résine local microscable		607,60€
25/6/2021	AD MOTOCULTURE - Pièces pour entretien débroussailleuse		93,26€
29/6/2021	RECA - complément revêtement sol résine microscable		374,44€
29/6/2021	KEMIRA - Réactif coagulant usine HP908		
29/6/2021	INMAC WSTORE - Matériel informatique siège		962,23€
2/7/2021	REXEL - batterie onduleur usine		227,00€
2/7/2021	REXEL - EPI électricité Thibaud usine		269,36€
2/7/2021	REXEL - EPC électricité usine		1 252,42€
9/7/2021	SOME INDUSTRIES - Pressostat compresseur air usine		99,00€
9/7/2021	ROCVERT - Equerres piles appareil labo usine		19,33€
9/7/2021	GAZECHIM - Renouvellement 4 bouteilles de chlore usine		
9/7/2021	ROUGIER - Balai arbre pompes équipées variateurs usine		243,20€
13/7/2021	ASO - Réparation portail local pompage usine		586,30€
15/7/2021	UGAP - Masque chirurgical covid 19		350,00€
23/7/2021	UGAP - Vidéoprojecteur portable Speha		473,78€
23/7/2021	AD MOTOCULTURE - Achat débroussailleuse Stihl FS460 espaces verts		907,50€
23/7/2021	AD MOTOCULTURE - Fil pour débroussailleuse espaces verts		44,67€

DATE	OBJET	DESTINATION	MONTANT HT
23/7/2021	MR BRICOLAGE - Tige filetée support vidéoprojecteur siège		11,75€
23/7/2021	ROCVERT - Planche coffrage espaces verts		15,71€
23/7/2021	REXEL - Afficheur jumo chantier variateurs local pompage usine		173,51€
23/7/2021	MACHEREY NAGEL - Spectrophotomètre laboratoire usine		2 700,00€
23/7/2021	MACHEREY NAGEL - Réactifs laboratoire usine		1 295,43€
23/7/2021	REXEL - Cable automate armoire AE2 usine		118,05€
23/7/2021	GAZECHIM - Renouvellement 4 bouteilles de chlore usine		
9/8/2021	RECA - Finition revêtement escalier local UV usine		84,87€
9/8/2021	RECA - Peinture murale bleue local UV et microsable usine		102,32€
9/8/2021	REXEL - Prise bureau aurélien siège		111,74€
9/8/2021	ROCVERT - Essence espaces verts		30,67€
9/8/2021	GACHES CHIMIE - Réactifs polymère usine		4 356,00€
11/8/2021	CIR - Graisses cuivre pompe microsable usine		257,14€
11/8/2021	AD MOTOCULTURE - Réparation débroussailleuse espaces verts		149,26€
11/8/2021	UGAP - Aspirateur karcher femme de ménage usine		336,25€
2/9/2021	GASC - Pompe nettoyage caisson pompage usine		1 421,40€
2/9/2021	CIFEC - Maintenance prérégulateur chlore usine + clapet + pièces détachées chlore usine		3 488,65€
2/9/2021	REXEL - Eclairage divers pièces armoires électriques réservoirs		885,16€
2/9/2021	KSB - Pompe exhaure Ariège		24 794,00€
2/9/2021	GAZECHIM - Renouvellement 4 bouteilles de chlore usine		
2/9/2021	ORANGE - Commande 3 puces M2M pour LS42 réseau		
2/9/2021	GACHES CHIMIE - Réactifs re chloration réservoirs		201,84€
6/9/2021	WEIR MINERALS- Pièces pour maintenance pompe microsable usine		2 445,42€
6/9/2021	KSB - Pièces pour maintenance vanne pneumatique AMRI usine		4 750,94€
6/9/2021	BENE INOX - Divers soudure usine		592,86€
6/9/2021	COLOMBIE CADET - Bac à chaîne du palan local pompage usine		454,00€
6/9/2021	SOCEX MER - Contrôle réglementaire des ARI et masques respiratoires agents usine		429,52€
7/9/2021	PUM - Pièces arrosage intégré espaces verts usine	Espaces verts / agents usine	106,00€
13/9/2021	REXEL - terminaisons BUS chantier automate AE2 usine	Automate AE2	60,62€
13/9/2021	INMAC WSTORE - Cable liaison wifi usine Ariège	Communications inter-sites	289,28€
13/9/2021	Conrad - Piles appareils de mesures et laboratoire usine	Labo mesures / agents usine	120,89€
13/9/2021	Batteries4pro - Piles Sofrel LS42 réseau	Sectorisation	376,98€
20/9/2021	PROLIANS PAGES - Perceuse visseuse batterie marque Bosch	Véhicule Expert	408,54€

Aucune remarque n'est faite.

III. CONVENTION ANTENNES

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'en 2020 le SPEHA avait déterminé un cadre de convention précisant les conditions et modalités d'occupation de nos ouvrages par les opérateurs installant des antennes. Pour clarifier la position du SPEHA vis-à-vis des opérateurs sur nos obligations liées à notre responsabilité sur la qualité de l'eau, il vous est proposé les modifications suivantes :

- Dans le cas où l'opérateur ou son représentant demande à pénétrer dans un de nos ouvrages, intégrer l'obligation de pénétrer en présence d'un agent du SPEHA qui sera rémunéré par l'opérateur (s'il réalise une activité commerciale) 200€ de l'heure les jours ouvrés aux heures de travail de nos équipes et 400€ de l'heure le reste du temps,
 1. Dans le cas où l'opérateur ou son représentant demande à pénétrer dans la parcelle clôturée d'un de nos ouvrages le portail sera ouvert et fermé par un de nos agents. Il sera alors facturé un forfait de 200€ les jours ouvrés aux heures de travail de nos équipes et 400€ de l'heure le reste du temps si l'opérateur réalise une activité commerciale.
- Imposer que préalablement à la pose de leurs équipements sur nos ouvrages, le SPEHA fasse faire par le bureau d'études + bureau de contrôle de son choix toutes les investigations et études pour garantir que la pose d'antennes n'altère pas la solidité et/ou l'étanchéité de nos ouvrages. Ces prestataires seront commandés et rémunérés par le SPEHA qui se fera rembourser les sommes engagées par l'opérateur. Ce dispositif s'appliquera également pour les modifications ultérieures des équipements de l'opérateur.
- Imposer après la pose ou la modification d'antennes ou de puissance d'émission, des mesures de champs électromagnétiques par un prestataire compétant commandé et rémunéré par le SPEHA avec remboursement par l'opérateur.
- Installation d'un dispositif permettant la coupure des émissions de l'opérateur pour les interventions des agents du SPEHA dans la zone où le champ électromagnétique dépasse le seuil autorisé.

Pour les conventions existantes, les clauses ci-dessus de sauvegarde de la qualité de l'eau, de protection de nos ouvrages et de nos agents seront intégrées par avenant.

Il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Président à modifier la convention cadre d'occupation, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.
- D'autoriser le Président à signer les avenants pour les conventions existantes

Monsieur MESPLIE est satisfait de la différence faite entre les bailleurs commerciaux et publics. Il s'interroge sur l'allongement de la durée d'intervention.

Monsieur AZALBERT lui garantit une rapidité d'intervention.

Monsieur PALLEJA demande pourquoi il n'y pas d'intervention possible la nuit.

Monsieur AZALBERT lui précise qu'il n'y a pas d'éclairage sur nos bâtiments, l'accès n'est donc pas assez sécurisé pour travailler.

Monsieur MESPLIE rappelle que nos ouvrages étant clos il faut obligatoirement une autorisation pour intervenir et que selon notre réactivité le délai de réparation sera plus long.

Monsieur le Président lui rappelle que nous avons dans la convention un délai maximum et lui indique que nous saurons répondre à la demande.

Monsieur MESPLIE demande au Président la procédure en cas de refus de signature d'avenant.

Monsieur le Président lui indique qu'il pourra faire valoir un cas de force majeure.

Monsieur DIDIER rappelle que notre objectif est la protection de l'eau et non le service rendu des antennes.

Monsieur GALAUP s'interroge sur l'implantation de mât de mesure pour vérifier le risque d'exposition pour nos agents.

Monsieur JUSTAUT lui indique que le process est difficile à installer.

Monsieur AZALBERT préconise de précéder à des mesures et de matérialiser les zones par un marque au sol, ainsi qu'installer une coupure pour accéder aux zones à risques.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

IV. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2020

Monsieur PROUELLE présente les chiffres clés du rapport.

Après avoir été exposée, le rapport est validé à l'unanimité

Monsieur AZALBERT précise que le rapport devra être présenté dans chaque conseil municipal et en conseil communautaire pour Terres du Lauragais qui en prendront acte par une délibération.

FINANCES

V. EFFACEMENT DE DETTES

Monsieur le Président indique que par ordonnance, le Tribunal d'Instance de la Haute-Garonne a prononcé deux effacements de dettes par rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, au titre de créances émises par le syndicat.

Monsieur le Trésorier syndical a communiqué la liste des créances à effacer. Il s'agit d'un premier créancier à hauteur de 897,94 € concernant 2019 à 2021 et d'un deuxième créancier à hauteur de 1 426,18 € concernant les années 2016 à 2021.

Ces sommes devront faire l'objet d'émissions de mandat au compte 6542 « Créances éteintes ».

L'assemblée décide, à l'unanimité, d'effacer ses créances.

Monsieur AZALBERT précise que la phase comminatoire amiable va débuter le 01/10/2021.

VI. CHOIX DES EMPRUNTS

Dans le cadre des travaux relatifs à la réhabilitation du réseau une consultation bancaire a été lancée afin de contracter un emprunt d'un montant de 100 000 € pour les travaux AEP de Picarrou/Calmont et un emprunt d'un montant de 50 000 € pour les travaux AEP de Mauvaisin/Daujas. Trois organismes ont fait les propositions suivantes :

- 100 000 € pour les travaux AEP de Picarrou/Calmont

DEPENSES	MONTANT €	RECETTES	MONTANT €
Travaux	309 892,20	Subvention CD31 (20%)	67 378,44
Maitrise d'œuvre	27 000	Subvention AEAG (30%)	101 067,66
		Emprunt (29,7%)	100 000,00
		Fonds propres (20,3%)	68 446,10
TOTAL HT	336 892,20	TOTAL HT	336 892,20

Organisme prêteur	Type Contrat de prêt	Périodicité des intérêts	Type amortissement	INDEX	Durée	Frais de dossier	Coût total sur 15 ans à échéances constantes (avec frais)	Coût total sur 20 ans à amortissement constant (avec frais)
CRCA	Taux fixe classique	Annuel	Échéances constantes	0,98 % 1,23 %	15 ans 20 ans	150 € soit 0,15 %	108 168,30 €	113 564,40 €
Crédit Mutuel	Taux fixe classique	Annuel	Échéances constantes	0,95 % 1,05 %	15 ans 20 ans	100 € soit 0,10 %	107 867,62 €	111 489,40 €
Caisse d'épargne	Taux fixe classique	Annuel	Échéances constantes	0,79 % 0,97 %	15 ans 20 ans	200 € soit 0,20 %	106 635,95 €	110 696,20 €

Monsieur le Président vous propose de retenir l'offre de la Caisse d'épargne au taux de 0,97 % sur 20 ans.

- 50 000 € pour les travaux AEP de Mauvaisin/Daujas

DEPENSES	MONTANT €	RECETTES	MONTANT €
Achat de canalisations et de pièces réseaux	95 549,37	Subvention CD31 (20%)	19 109,87
		Emprunt (52,30%)	50 000
		Fonds propres (27,70%)	26 439,50
TOTAL HT	95 549,37	TOTAL HT	95 549,37

Organisme prêteur	Type Contrat de prêt	Périodicité des intérêts	Type amortissement	INDEX	Durée	Frais de dossier	Coût total sur 15 ans à échéances constantes (avec frais)	Coût total sur 20 ans à amortissement constant (avec frais)
CRCA	Taux fixe classique	Annuel	Échéances constantes	0,98 % 1,23 %	15 ans 20 ans	100 € soit 0,2 %	54 109,15 €	56 807,20 €
Crédit Mutuel	Taux fixe classique	Annuel	Échéances constantes	0,95 % 1,05 %	15 ans 20 ans	100 € soit 0,20 %	53 983,81 €	56 794,70 €
Caisse d'épargne	Taux fixe classique	Annuel	Échéances constantes	0,79 % 0,97 %	15 ans 20 ans	200 € soit 0,40 %	53 418,05 €	55 448,00 €

Monsieur le Président vous propose de retenir l'offre la Caisse d'épargne au taux de 0,97 % sur 20 ans.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

VII. RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Monsieur le Président précise qu'un agent a été recruté sur l'emploi permanent créé au mois de juin afin de compléter le service abonnés.

Cette personne intégrera le SPEHA par voie de mutation. Compte-tenu de l'accroissement de la charge de travail au service abonnés dû à la réorganisation des tâches entre les différents services, il vous est proposé de créer un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet de 16 H en Contrat à Durée Déterminée de droit public dans l'attente de pouvoir réaliser le recrutement sur l'emploi permanent à temps plein.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de créer le poste.

VIII. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A TEMPS NON COMPLET POUR AVANCEMENT DE GRADE

Dans le cadre de l'évolution de carrière d'un agent du syndicat, et considérant que l'agent concerné satisfait pleinement à ses obligations, il vous est proposé de créer :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de créer le poste.

IX. PARTICIPATION A LA MISE EN CONCURRENCE POUR LE CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE AVEC LE CDG31

Monsieur le Président explique que l'actuel contrat groupe d'assurance statutaire dont le titulaire est le groupement GRAS SAVOYE/AXA France VIE a été résilié au 31 décembre 2021 par ce dernier par anticipation. Le contrat avait vocation initialement à durer jusqu'au 31 décembre 2022.

Pour le maintien du service, le CDG31 doit donc engager une mise en concurrence pour l'obtention d'un nouveau contrat groupe à effet au 1^{er} Janvier 2022.

La participation à la consultation n'engage pas la collectivité à adhérer au contrat. Au terme de la consultation et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties et services obtenus), la structure concernée reste libre de confirmer ou pas de son adhésion pour la couverture des risques en lien avec ses agents CNRACL, en lien avec ses agents IRCANTEC ou pour les deux réunis.

Monsieur le Président vous propose de prendre une délibération pour participer à la mise en concurrence.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de participer à la mise en concurrence.

TRAVAUX

X. APPEL D'OFFRES : ACQUISITIONS D'ENGINS DE CHANTIER 2021

Une consultation intitulée « **ACQUISITION D'ENGINS DE CHANTIER 2021** » a été lancée le 9 juillet dernier par publication dématérialisée sur www.e-marchespublics.com.

La date de remise des offres était fixée au 03 Aout 2021 à 10 Heures.

La consultation a été organisée selon les 3 lots suivants :

LOT	Montant estimatif
1 : PELLE MECANIQUE A CHENILLE DE 9 T	100 000 €
2 : PELLE MECANIQUE A CHENILLE DE 3,5 T –	50 000 €
3 : REMORQUE PORTE ENGIN DE 12 T CU	30 000 €
TOTAL	180 000 €

LOT 1 : 7 candidats ont répondu :

Mach 10 – 1 che de la Garavière – 31293 – Lespinasse
Komatsu France – 101 impasse de l'autoroute – 31790 SAINT SAUVEUR
V2V TP – 10 avenue de la Tuillerie – 31651 VILLENEUVE LES BOULOC
OMNIMAT SAS – 88 route de Boisseuil – 87 220 FEYTIAT
ETS SABATHE ET FILS – rte de LOMBEZ – 32600L'ISLE JOURDIN
BERGERAT MONNOYEUR- 117 Rue Charles Michels -93208 SAINT DENIS
SUD ESPACE TP – Zac de Massies – 81500 GIROUSSENS

LOT 2 : 7 candidats ont répondu :

Mach 10 – 1 che de la Garavière – 31293 – Lespinasse
Komatsu France – 101 impasse de l'autoroute – 31790 SAINT SAUVEUR
V2V TP – 10 avenue de la Tuillerie – 31651 VILLENEUVE LES BOULOC
OMNIMAT SAS – 88 route de Boisseuil – 87 220 FEYTIAT
ETS SABATHE ET FILS – rte de LOMBEZ – 32600L'ISLE JOURDIN
BERGERAT MONNOYEUR- 117 Rue Charles Michels -93208 SAINT DENIS
SUD ESPACE TP – Zac de Massies – 81500 GIROUSSENS

LOT 3 : 4 candidats ont répondu :

Komatsu France – 101 impasse de l'autoroute – 31790 SAINT SAUVEUR
OMNIMAT SAS – 88 route de Boisseuil – 87 220 FEYTIAT
Remorques LOUAULT – 3 rue des près – 89170 Saint Fargeau
BERGERAT MONNOYEUR- 117 Rue Charles Michels -93208 SAINT DENIS

Après avis de la commission des marchés en date du 30 septembre 2021, Monsieur le Président propose de retenir :

- LOT 1, l'entreprise BERGERAT MONNOYEUR pour 93 760,20 €
- LOT 2, l'entreprise OMNIMAT SAS pour 41 600,00 €
- LOT 3, l'entreprise Remorques LOUAULT pour 22 490,00 €

Le Comité syndical a décidé à l'unanimité d'attribuer le marché d'acquisition tel que proposé ci-dessus, et d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché ainsi que toutes pièces associées

XI. APPEL D'OFFRES : ACQUISITIONS DE VEHICULES LEGERS 2021

Une consultation intitulée « **ACQUISITION DE VEHICULES LEGERS 2021** » a été lancée le 12 juillet dernier par publication dématérialisée sur www.e-marchespublics.com.

La date de remise des offres était fixée au 3 Août 2021 à 10h00.

La consultation a été organisée selon les 2 lots suivants :

LOT	Montant estimatif
1 : 2 FOURGONS TOLÉS 3,5 T - 3 PLACES	70 000 €
2 : 1 FOURGONNETTE TOLÉE - 3 PLACES	20 000 €
TOTAL	90 000 €

LOT 1 : 3 candidats ont répondu :

CITROËN TRESSOL CHABRIER
MAN TRUCK AND BUS FRANCE
MPVI SUD

LOT 2 : 1 candidat a répondu :

CITROËN TRESSOL CHABRIER

Le Comité syndical a décidé à l'unanimité d'attribuer le marché d'acquisition tel que proposé ci-dessus, et d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché ainsi que toutes pièces associées

QUESTIONS DIVERSES

- Informations sur les recrutements

Service technique :

Deux agents recrutés pour un CDD de 1 an.

M. MARTY Romain, qui débutera le 4/10/21 et M. CROUZILLAT Frédéric qui commencera le 18/10/21.

Service administratif :

Mme SOMMER Vanessa a été recruté. Elle est actuellement en poste en remplacement à la Mairie de Vieillevigne et titulaire pour 18H à la mairie de Montesquieu Lauragais. Elle intégrera le SPEHA par voie de mutation dans un délai de 3 mois et commencera à partir du 04/10/21 sur un emploi de contractuel de 16h.

- Premier Bilan NOGEMA :

Monsieur METIFEU donne un premier retour d'expérience sur le déploiement de la solution NOGEMA pour la relève des compteurs.

Un premier bilan plutôt encourageant. La relève « rapide » semble se mettre en place correctement.

- Mensualisation

Comme demandé une information sera faite aux communes, afin qu'elles puissent accompagner les personnes si besoin.

- ~~Point sur les avis du Maire lors des demandes de branchements~~ AJOURNE

FIN DE SEANCE 20 H